

Université

de Strasbourg

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 7 juin 2022

Délibération
n°77-2022
Point 4.10

Point 4.10 de l'ordre du jour
Convention ISEL et ITIRI

EXPOSE DES MOTIFS :

Une nouvelle convention entre l'ISEL et l'ITIRI a été établie. Elle a été approuvée par le Conseil de Faculté des langues le 21 juin 2021 et par la CFVU.

Cette convention doit également être approuvée par le conseil d'administration pour être exécutoire.

Délibération :

Le Conseil d'administration approuve la nouvelle convention entre l'ISEL et l'ITIRI, ayant déjà fait l'objet d'une approbation du conseil de la Faculté des langues le 21 juin 2021.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	4
Ne participe pas au vote	0

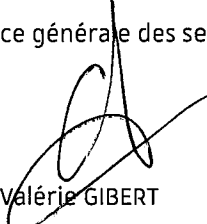
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 4 juillet 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Faculté des langues

Université de Strasbourg



Accord

portant sur la mise en œuvre d'un programme de formation délocalisée

DU Lobbying européen

ENTRE

L'Université de Strasbourg / Unistra (France),

Sise : 4 rue Blaise Pascal – CS 90032, 67081 STRASBOURG Cedex, France,

Représentée par son Président, M. Michel DENEKEN

*Agissant pour le compte de la **Faculté des Langues,***

Représentée par sa Doyenne, Madame Anne BANDRY-SCUBBI,

*Agissant pour le compte de l'**Institut de Traducteurs, d'Interprètes et de Relations Internationales (ITIRI),***

Représenté par son Directeur, Monsieur Jean-Yves BASSOLE,

d'une part

ET

L'Institut Supérieur du Lobbying Européen (ISEL),

Sis : 12 rue Biot, 75017 PARIS,

Représenté par son Directeur pédagogique, Monsieur Patrick VIDAL,

d'autre part

conjointement désignées par « les partenaires »

Article 1: Objectifs de l'accord

Collaborant depuis de nombreuses années dans le domaine du Lobbying européen et de l'E-reputation, l'Institut de Traducteurs, d'Interprètes et de Relations Internationales (ITIRI) et l'Institut Supérieur du Lobbying Européen (ISEL) ont mis en place, en 2008, la délocalisation auprès de l'ISEL d'un DU Lobbying européen, auquel s'est ajoutée, en 2011, celle d'un DU E-reputation. Afin de développer leur coopération dans le domaine de l'enseignement et de la recherche appliqués aux relations internationales, l'**Institut de Traducteurs, d'Interprètes et de Relations Internationales (ITIRI)** de la **Faculté des Langues** de l'**Université de Strasbourg** et l'**Institut Supérieur de Lobbying Européen (ISEL)**, décident d'un commun accord de formaliser leur collaboration par le présent Accord et conviennent de ce qui suit :

Article 2: Définitions

Le présent Accord désigne conjointement par « les partenaires », l'**Institut de Traducteurs, d'Interprètes et de Relations Internationales (ITIRI)** de la **Faculté des Langues** de l'**Université de Strasbourg** et l'**Institut Supérieur de Lobbying Européen (ISEL)**.

Article 3: Nature de la coopération

L'Université de Strasbourg organise à l'Institut Supérieur Européen de Lobbying (ISEL) à Paris un **Diplôme d'Université** intitulé **DU Lobbying Européen** de l'Université de Strasbourg, en partenariat avec l'ISEL. Ce diplôme est en tous points conforme aux programmes et aux modalités de sanction des études de l'Université de Strasbourg.

Article 4: Admission des étudiants

Les candidats à l'admission au DU Lobbying Européen doivent justifier d'un niveau bac + 4 ou équivalent et/ou d'acquis professionnels devant faire l'objet d'une validation par la Commission pédagogique de la Faculté des langues.

Les dossiers de candidature doivent comporter une copie de la pièce d'identité, une lettre de motivation, un CV retraçant le parcours du candidat ainsi que les justificatifs des diplômes obtenus.

L'ISEL transmet à la faculté des langues les dossiers de candidature au plus tard le 31 octobre de l'année considérée, l'année universitaire commençant généralement le dernier weekend d'octobre et s'achevant le dernier samedi de juin ou le premier samedi de juillet.

L'admission au diplôme est prononcée, après présélection sur dossier et entretien individuel, par le jury d'admission composé de M. Patrick Vidal, directeur pédagogique de l'Isel, de Mme Ophélie Garnier, responsable de parcours au Département de Relations internationales de la Faculté des langues ainsi que de Mme Samira Khemkhem en qualité de responsable pédagogique du DU et de présidente du jury.

La formation pourra accueillir un minimum de 5 étudiants et un maximum de 50 étudiants.

Article 5: Inscription des étudiants

Les étudiants sont inscrits à l'Université de Strasbourg en DU Lobbying Européen de l'Institut de Traducteurs, d'Interprètes et de Relations Internationales (ITIRI) de la Faculté des Langues. Une carte d'étudiant *Pass Campus* leur est délivrée, ils ont accès aux ressources numériques et documentaires de l'Unistra.

Article 6: Déroulement des enseignements

Les cours ont lieu à Paris et l'enseignement est assuré par des membres du personnel enseignant de l'ISEL, dont la liste est soumise au mois d'octobre de chaque année à l'approbation de l'Institut de Traducteurs, d'Interprètes et de Relations Internationales (ITIRI) ainsi que par des enseignants et des enseignants-chercheurs de ce dernier ou de la Faculté des Langues.

La formation est dispensée en français et/ou en anglais.

Article 7: Organisation et règlement des examens

Les examens donnant droit au Diplôme d'Université intitulé DU Lobbying Européen délivré sous le sceau de l'Université de Strasbourg sont organisés à Paris en présence d'au moins un représentant de l'Institut de Traducteurs, d'Interprètes et de Relations Internationales et de l'ISEL. Ils sont organisés en deux sessions pour chaque semestre. Les sujets, élaborés par les enseignants de l'ISEL, sont validés d'un commun accord entre les responsables pédagogiques de l'ISEL et de la faculté des langues. Les examens ont lieu sous la surveillance des enseignants de l'ISEL. La note finale est attribuée par le jury d'examen composé de M. Patrick Vidal, directeur pédagogique de l'isel, de Mme Ophélie Garnier, responsable de parcours au Département de Relations internationales de l'ITIRI ainsi que de Mme Samira Khemkhem en qualité de responsable pédagogique du DU et de présidente du jury.

Le programme des études ainsi que les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC) sont annexés au présent Accord (**Annexe A** et **Annexe B**).

Article 8: Relevé de notes et diplôme

En vue de la tenue du jury de diplôme et afin de préparer l'édition des diplômes qui seront ultérieurement transmis à l'ISEL pour délivrance aux étudiants, les résultats des examens sont transmis au secrétariat de la faculté des langues. L'étudiant reçoit un relevé de notes puis un parchemin de diplôme, délivrés sous le sceau de l'Université de Strasbourg.



Article 9: Modalités financières

L'ISEL, recouvrant le montant des droits de scolarité concernant les cours dispensés en ses murs, paiera pour chaque année universitaire à l'ITIRI, sur présentation de factures :

- les droits d'inscription administrative de chacun des étudiants à l'Unistra (pour mémoire, 243 € pour 2021-22),
- des frais spécifiques (participation aux frais de fonctionnement) correspondant, pour chaque étudiant inscrit, à 10% des frais d'inscription versés à l'ISEL et fixés chaque année en concertation avec l'ITIRI (pour mémoire, ces frais ont été fixés à 6 200 € pour 2021-22). L'assiette à retenir pour le calcul de ce pourcentage correspond au montant de la formation perçue par l'ISEL, compte non tenu des droits d'inscription à l'Unistra et des frais spécifiques de l'ITIRI ainsi que de l'inscription à l'Association des Lobbyistes Accrédités auprès des Institutions Européennes. Dans le cas d'une réinscription faisant suite à un ajournement, ce montant est également de 10% des frais perçus par l'ISEL (selon la même méthode de calcul). L'ITIRI reverse à l'Unistra 20% des recettes perçues au titre de l'ISEL.
- L'ISEL prend en charge la rémunération de tous les frais relatifs à la formation, y compris à ceux liés aux examens. Un minimum de deux missions de contrôle et de coordination pédagogique et d'une mission de coordination administrative prises en charge par l'ISEL sont assurées chaque année par des représentants de l'ITIRI.

Article 10: Promotion

Les partenaires consentent à l'utilisation de leur nom et de leur logo dans tout le matériel promotionnel, littérature et autres documents liés au programme.

La promotion du programme est encadrée par les responsables du suivi, qui valident le contenu de tout document de communication, y compris les informations publiées sur les sites Internet des partenaires.

Article 11: Suivi de la collaboration

Le comité scientifique

Le comité scientifique paritaire définit, évalue, et contrôle les conditions de bonne mise en œuvre du programme, afin de garantir la conformité des enseignements et des évaluations au diplôme, tel qu'habilité au sein de l'université de Strasbourg.

Il décline ainsi des objectifs pédagogiques et scientifiques, à court et moyen terme, et veille à leur réalisation. Il statue le cas échéant sur les projets et dispositifs d'accompagnement proposés par le comité de suivi pédagogique et administratif et favorise les échanges et interactions entre les partenaires.

R

Il décide enfin de l'impulsion à donner à la mise en œuvre du programme pour favoriser le développement de la coopération.

Il se compose :

- du directeur de l'Institut de Traducteurs, d'Interprètes et de Relations Internationales (ITIRI), M. Jean-Yves Bassole, ou de son remplaçant,
- de la responsable du diplôme, Mme Samira Khemkhem, ou de son remplaçant,
- du directeur de l'ISEL, M. Patrick Vidal.

Il est convoqué et présidé par le Directeur de l'Institut de Traducteurs, d'Interprètes et de Relations Internationales (ITIRI). Les membres de ce comité se réunissent une fois par an, ou autant que de besoin, après le 1^{er} jury de semestre, en présentiel ou à défaut par vidéoconférence.

Le comité de suivi pédagogique et administratif

Les personnes officiellement en charge de la coordination et du suivi de cette collaboration sont :

<p>Pour l'Institut de Traducteurs, d'Interprètes et de Relations Internationales (ITIRI) de la Faculté des Langues de l'Université de Strasbourg</p> <p>Madame Samira KHEMKHEM-KRIKA samira.khemkhem@unistra.fr</p> <p>&</p> <p>Madame Ophélie GARNIER ogarnier@unistra.fr 2 allée René Capitant BP 80010 67084 STRASBOURG Cedex</p>	<p>Pour l'Institut Supérieur Européen du Lobbying (ISEL)</p> <p>Monsieur Patrick VIDAL vidal.isel@gmail.com</p> <p>110 rue de La Jonquière 75017 PARIS</p>
--	--

Ils devront par ailleurs établir chaque année un bilan des activités dans le cadre de cet accord.

Article 12 : Droit applicable et règlement des litiges

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution du présent Accord, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. Le recours à une juridiction ne se fera qu'en dernier recours après épuisement de toutes les autres voies. Dans ce cas, le conflit sera porté devant la juridiction de Strasbourg.

Article 13 : Validité et durée de l'accord

Le présent Accord est conclu pour une durée de cinq (5) années.

Il est rédigé en quatre (4) exemplaires originaux.

Il prend effet à la date d'apposition de la dernière signature et s'applique à compter de la rentrée universitaire 2021-2022.

A l'issue de cette période de cinq (5) ans, l'accord pourra être renouvelé sous réserve d'être à nouveau soumis aux instances compétentes de chacun des partenaires.

Chaque partenaire pourra à tout moment demander la modification ou la résiliation de cet Accord sous réserve d'informer par écrit l'autre partenaire de sa décision avec un préavis de six (6) mois. Pour être valables, les changements devront être approuvés par les deux partenaires. Au cas où il serait mis fin à cet Accord, les partenaires devront garantir que les étudiants qui, au moment de la cessation, auraient déjà entrepris leurs études dans le cadre de l'Accord, puissent les mener à leur terme d'après les règles de celui-ci.

Article 14: Annexes

Le présent Accord comporte deux (2) annexes :

- **Annexe A** prévue à l'article 6 : Programme des études
- **Annexe B** prévue à l'article 6 : MECC

A Strasbourg, le

A Paris, le 30.03.2022

Par délégation de M. **Michel DENEKEN**, Président de
l'Université de Strasbourg

Anne BANDRY-SCUBBI

Doyenne de la Faculté des Langues

La Doyenne

Anne BANDRY-SCUBBI

Faculté des Langues

Patrick VIDAL

Directeur pédagogique de l'ISEL

Jean-Yves BASSOLE

Directeur de l'Institut de Traducteurs,
d'Interprètes et de Relations Internationales
(ITIRI)



DU LOBBYING EUROPEEN MAQUETTE PEDAGOGIQUE

	CM h/sem	TD h/sem	Volume étudiant	TOTAL HETD
DU Lobbying européen - Semestre 1	112		144	
UE 1 LOBBYING bases méthodologiques	60		63	
Lobbying Diagnostic et Stratégie				
Intégration histoire déontologie hiérarchie des normes	6		6	
Méthodologie pratique du Lobbying : « stratégie et outils »	6		6	
Parties prenantes / coaliser les intérêts	6		6	
Cas pratique	6		9	
Communication d'Influence Bases				
Maîtriser la note de position	6		6	
Réseaux relationnels	6		6	
Méthodes et Techniques de renseignement				
Cartographie et cibler	6		6	
Outils et méthodologie de la veille	6		6	
Serious game				
Simulation sur 2 jours	12		12	
UE 2 LOBBYING Maîtriser le contexte institutionnel français	48		51	
Lobbying institutionnel				
Psychosociologie de l'élite et du haut fonctionnaire	6		6	
Agir auprès des institutions relai	6		6	
Cas pratique	6		9	
Contexte institutionnel français				
Agir auprès des cabinets ministériels français	6		6	
Agir au parlement français	6		6	
Agir auprès des institutions périphériques	6		6	
Lobbying territorial				
Comprendre l'organisation territoriale française	6		6	
Agir auprès des collectivités territoriales	6		6	
UE 5 LOBBYING Soutenance du dossier professionnel	4		30	
Préparation du sujet, validation des enjeux et sources	4		30	
UE 7 Séminaire anglais professionnel OPTION				
Séminaire en langue étrangère	18		18	
DU Lobbying européen - Semestre 2	108		145	
UE 3 LOBBYING Maîtriser et opérer à l'échelle de l'UE	56		56	
Contexte institutionnel européen				
Comprendre le système de décision européen	6		6	
Elaboration des politiques européennes	6		6	
Pratique du lobbying européen				
Connaître la topographie quartier européen	8		8	
La pratique du lobbying européen (1ère partie) Parlement	8		8	
La pratique du lobbying européen (2ème partie) Commission	8		8	
Travailler avec les représentations régionales	8		8	
Comprendre les financements européens				
Financements européens typologie et ciblage, partenariats	6		6	
Financements européens : dossier et points de contrôle	6		6	
UE 4 LOBBYING Maîtriser et opérer à l'échelle de l'UE	50		55	
Communication d'influence avancée				
Maîtriser les bases du Storytelling	6		6	
Influence digitale et e-lobbying	6		6	
Traiter avec les medias et les journalistes	6		6	
Communication interpersonnelle				
Présentation des sujets de soutenance	2		4	
Communication de crise	6		6	
Ethique et déontologie				
Ethique et cadre juridique	6		6	
Lobbying en contexte interculturel	6		6	
Cas pratique				
ONG et plaidoyer	6		6	
Cas pratique de synthèse	6		9	
UE 5 LOBBYING Soutenance du dossier professionnel	2		30	
Elaboration de la stratégie et dossier de présentation professionnelle	2		30	
UE 6 STAGE			4	
Stage 4 mois			4	
UE 7 Séminaire anglais professionnel OPTION				
Séminaire en langue étrangère	18		18	
TOTAL ANNUEL	220		289	



DU Lobbying Européen MECC

DU Lobbying européen - Semestre 1

UE 1 LOBBYING bases méthodologiques

Lobbying Diagnostic et Stratégie
Intégration histoire déontologie hiérarchie des normes
Méthodologie pratique du Lobbying : « stratégie et outils »
Parties prenantes / coaliser les intérêts
Cas pratique

Communication d'Influence Bases

Maîtriser la note de position
Réseaux relationnels

Méthodes et Techniques de renseignement

Cartographier et cibler
Outils et méthodologie de la veille

Serious game

Simulation sur 2 jours

UE 2 LOBBYING Maîtriser le contexte institutionnel français

Lobbying institutionnel

Psychosociologie de l'élu et du haut fonctionnaire
Agir auprès des institutions relai
Cas pratique

Contexte institutionnel français

Agir auprès des cabinets ministériels français
Agir au parlement français
Agir auprès des institutions relai

Lobbying territorial

Comprendre l'organisation territoriale française
Agir auprès des collectivités territoriales

UE 5 LOBBYING Soutenance du dossier professionnel

Préparation du sujet, validation des enjeux et sources

UE 7 Séminaire anglais professionnel

Séminaire en langue étrangère

DU Lobbying européen - Semestre 2

UE 3 LOBBYING Maîtriser et opérer à l'échelle de l'UE

Contexte institutionnel européen

Comprendre le système de décision européen
Elaboration des politiques européennes

Pratique du lobbying européen

Connaître la topographie quartier européen
La pratique du lobbying européen (1ère partie) Parlement
La pratique du lobbying européen (2^{ème} partie) Commission
Travailler avec les représentations régionales

Comprendre les financements européens

Financements européens typologie et ciblage
Financements européens : dossier et points de contrôle

Serious game

Simulation sur 2 jours

UE 4 LOBBYING Maîtriser et opérer à l'échelle de l'UE

Communication d'influence avancée

Maîtriser les bases du Storytelling
Influence digitale et e-lobbying
Traiter avec les médias et les journalistes

Communication interpersonnelle

Présentation des sujets de soutenance

Communication de crise

Ethique et déontologie

Ethique et cadre juridique

Lobbying en contexte interculturel

Cas pratique

ONG et plaidoyer

Cas pratique de synthèse

UE 5 LOBBYING Soutenance du dossier professionnel

Elaboration de la stratégie et dossier de présentation professionnelle

UE 6 STAGE

Stage 4 mois

UE 7 Séminaire anglais professionnel

Séminaire en langue étrangère

TOTAL ANNUEL

MECC

Epreuve écrite

Etude de cas Epreuve 3,5 h

Epreuve écrite

Rédaction de deux notes de position à partir d'un cas Epreuve 3,5 h

QCM

Epreuve 3,5 h

Evaluation par équipe

Orale (évaluée à la soutenance finale)

QCM

Epreuve 1 h

QCM

Epreuve 1 h

QCM

Epreuve 1 h

Orale (évaluée à la soutenance finale)

QCM

Epreuve 1 h

Evaluation par équipe

Orale (évaluée à la soutenance finale)

Orale (évaluée à la soutenance finale)

QCM

Epreuve 1 h

Soutenance finale

Rapport de stage



MECC

INTRODUCTION - RAPPEL

Les épreuves prévues sont destinées à tester les différentes aptitudes attendues d'un conseil en affaires publiques, lobbying ou plaidoyer, opérant dans le contexte de l'Union Européenne.

Le contrôle continu n'a pas beaucoup de place, un expertise professionnelle se juge plus en fin de parcours. En revanche la présence et la participation est essentielle. Le métier ne s'apprend pas dans les quelques rares écrits ou ouvrages académiques existant.

LES EPREUVES CLEFS

Les 2 épreuves écrites du premier semestre sont destinées à valider les capacités de diagnostic et d'analyse contextuelle, de formulation stratégique, de rédaction, de compréhension des méthodes propres au métier. Ces capacités sont clefs au contact des pouvoirs publics. Les épreuves écrites s'appuient à chaque fois sur des cas réels et contemporains.

Les QCM permettent de valider les acquis techniques, les figures stratégiques de base et les connaissances institutionnelles.

La soutenance est une épreuve très complète. Elle permet de valider la maîtrise

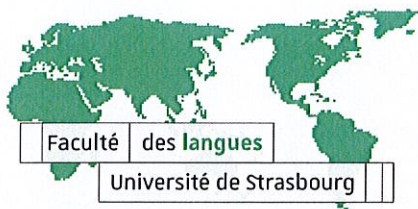
- du diagnostic et de ses outils,
- de la stratégie et de sa mise en œuvre pratique,
- de la présentation,
- de l'aptitude à la synthèse,
- de la maîtrise de la communication verbale et non verbale,
- du savoir être et faire professionnels.

LES COEFFICIENTS

La mise à jour de la maquette pédagogique conduit à modifier une répartition des coefficients (COEF) plus lisse, en tenant compte non seulement des temps d'enseignement (CM) que des temps étudiants (TE). La répartition des 60 crédits peuvent en suivre la courbe. Ils intègrent ainsi la valorisation du stage et l'épreuve d'anglais.

UE	1	2	3	4	5	7	6	TOTAL
CM	60	48	56	50	6			220
TE	63	51	56	55	60		4	289
	27%	22%	25%	23%	3%	0%	0%	100%
	22%	18%	19%	19%	21%	0%	1%	100%
COEF	3	2	3	4	4	2	2	20
	15%	10%	15%	20%	20%	10%	10%	100%
CR	9	6	9	12	12	6	6	60

R



RELEVÉ DE DÉCISIONS

du conseil de la Faculté des langues

Séance du 21 juin 2021

Les votants ont exprimé leurs votes par le biais d'un sondage anonyme. Chaque votant disposait d'un lien unique, non-réutilisable.

Liste des votants (29) :

Pia Acker ; Peter Andersen ; Vincent Balnat ; Antonin Bechler ; Thomas Boutonnet ; Thierry Grass ; Thomas Haessig ; Nathalie Hillenweck ; Hélène Ibata ; Jean-Luc Koch ; Alexandre Kostka ; Monica Manolescu ; Susanne Marten ; Wandrille Minart ; Thomas Mohnike ; Nuzha Moritz ; Nader Nasiri-Moghaddam ; Julia Niedermeier ; Thaddee Ntihinuzwa ; Virginie Olivar ; Sandra Schaal ; Christelle Schwartz ; Helen Sontag ; Fanny Stentz ; Irini Tsamadou-Jacoberger ; Antoine Vilain ; Alain Volclair ; Laurence Wilhelm ; Maria Zerva.

1) Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 19 avril 2021

Votes favorables : 29 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Budget rectificatif 2021 la Faculté

Votes favorables : 26 ; vote défavorable : 0 ; abstentions : 3
Le budget rectificatif est approuvé.

3) Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences

a) Ajustement des modalités d'évaluation des connaissances et compétences licence 3 d'études anglophones

Votes favorables : 28 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 1
Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences sont approuvées.

b) Modalités d'évaluation des connaissances et compétences des parcours Langues et interculturelité

Votes favorables : 28 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 1
Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences sont approuvées.

c) Ajustement des modalités d'évaluation des connaissances et des compétences des enseignements de roumain

Votes favorables : 28 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 1
Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences sont approuvées.

d) Ajustement des modalités d'évaluation des connaissances et des compétences d'un enseignement de grec

Votes favorables : 28 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 1
Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences sont approuvées.

e) Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences des étudiants AED en licence d'espagnol

Votes favorables : 29 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0
Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences sont approuvées à l'unanimité.

4) Enseignements

- a) **Création d'une UE de langue des signes française et modalités d'évaluation des connaissances et compétences**

Votes favorables : 29 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0

La création est approuvée à l'unanimité.

- b) **Création d'un parcours de licence transculturelle**

Votes favorables : 26 ; vote défavorable : 0 ; abstentions : 3

La création est approuvée.

- c) **Création de deux cours magistraux du master plurilinguisme et interculturalité**

Votes favorables : 29 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0

La création est approuvée à l'unanimité.

- d) **Contribution au financement de l'UE d'ouverture « Compréhension de l'univers des médias » du CUEJ**

Votes favorables : 25 ; votes défavorables : 2 ; abstentions : 2

La participation est approuvée.

5) Relations internationales

- a) **Renouvellement de l'Accord de coopération pour la mise en œuvre d'une formation en partenariat international aboutissant à la délivrance d'un double diplôme entre la Faculté des langues - Institut de Traducteurs, d'Interprètes et de Relations Internationales (ITIRI) et la Faculté des Sciences Economiques de la Universidad del Salvador.**

Votes favorables : 28 ; vote défavorable : 1 ; abstention : 0

Le renouvellement de l'accord est approuvé.

- b) **Renouvellement de l'Accord de coopération du 1er juillet 2016 pour la mise en œuvre d'une formation en partenariat international aboutissant à la délivrance d'un double diplôme entre la Faculté des langues - Institut de Traducteurs, d'Interprètes et de Relations Internationales (ITIRI) et la Faculté de Philosophie de l'Université Pavol Jozef Šafárik / UPJŠ de Košice, Slovaquie.**

Votes favorables : 29 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0

Le renouvellement de l'accord est approuvé à l'unanimité.

- c) **Renouvellement de l'accord de coopération pour la mise en œuvre de formation délocalisée entre la Faculté des langues - Institut de Traducteurs, d'Interprètes et de Relations Internationales (ITIRI) et Scuole Civiche di Milano - Fondazione di partecipazione, Milan, Italie.**

Votes favorables : 28 ; vote défavorable : 1 ; abstention : 0

Le renouvellement de l'accord est approuvé.

- d) **Renouvellement de l'entente complémentaire pour l'échange d'étudiants entre Huazhong University of Science and Technology (Chine) et la Faculté des langues (Département d'études chinoises) et la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg.**

Votes favorables : 28 ; vote défavorable : 1 ; abstention : 0

Le renouvellement de l'accord est approuvé.

6) Tarifs

- a) **ITIRI - Convention et tarifs ISEL**

Votes favorables : 25 ; vote défavorable : 1 ; abstentions : 3

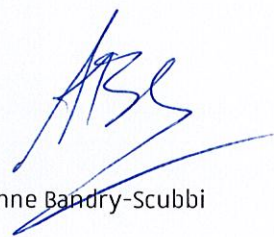
La convention et le tarif sont approuvés.

- b) **Tarif IELTS 2021-2022**

Votes favorables : 26 ; vote défavorable : 0 ; abstentions : 3

Le tarif est approuvé.

Le 24 juin 2021



Anne Bandry-Scubbi

Doyenne

